



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE NATASHQUAN, LE 03 FÉVRIER 2020, À 19h00.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur André Barrette	Maire
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Monsieur François McKinnon	Conseiller
Madame Marie-Claude Vigneault	Conseillère
Monsieur Simon Landry	Conseiller
Madame Renée Lapierre	Conseillère

EST ABSENT :

Monsieur Alain Landry	Conseiller
-----------------------	------------

Sont également présents : Léonard Landry, directeur général, et Tanya Déraps, secrétaire-trésorière, adjointe.

1. **Moment de réflexion**
2. **Constat du quorum et ouverture de la séance**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal suivant :**
 - a) Procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2020
5. **Administration**
 - a) Projet (Pafirs – EBI) patinoire / Résolution
6. **Ressources financières**
 - a) Aucun sujet
7. **Ressources humaines**
 - a) Aucun sujet
8. **Services au citoyen(ne)**
 - a) Demande d'appui CISSS – (SCAN) / Résolution
9. **Milieu culturel**
 - a) Demande Copacte / Résolution
10. **Ressources matérielles et immobilières**
 - a) Rigmrem – Terrain Leet / Résolution
 - b) Réno – entrée principale + bureau de poste



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE
NATASHQUAN, LE 03 FÉVRIER 2020, À 19h00.**

11. Réseau routier et transport

- a) Aucun sujet

12. Urbanisme et aménagement du territoire

- a) Demande ; les douces Heures de l'Âge

13. Affaires nouvelles

- a) Pointe-Parent
- b) Suivi – desserte maritime
- c) Rencontre avec Hydro-Québec
- d) Côte de neige / Stationnement

14. Comptes à payer

- a) Comptes à payer municipalité / **Résolution**
- b) Comptes à payer aéroport / **Résolution**

15. Comptes payés

- a) Récapitulatif des opérations monétaires / **Info**
- b) Chèques conciliés / **Info**

16. Balance de vérification

17. Correspondance

18. Période de questions

19. Clôture de la séance



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE NATASHQUAN, LE 03 FÉVRIER 2020, À 19h00.

1. Moment de réflexion

Le moment de réflexion est fait par André Barrette. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

2. Constat du quorum et ouverture de la séance ordinaire

Après constat du quorum, la session est ouverte à 19h01.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Marie-Claude Vigneault et résolu à l'unanimité des membres présents;

2020-014

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

4. Adoption du procès-verbal suivant :

a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

Il est proposé par Simon Landry, appuyé par Renée Lapierre et résolu à l'unanimité des membres présents;

2020-015

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2020.

5. Administration

a) Projet (Pafirs – EBI) patinoire / Résolution

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Marie-Claude Vigneault et résolu à l'unanimité des membres présents;

2020-016

QUE la municipalité de Natashquan appuie le projet de la direction générale pour la rénovation de la patinoire extérieure afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

QUE la municipalité s'engage à conclure une entente de service pour la rénovation de la patinoire afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents utiles dans ce dossier

6. Ressources financière

a) Aucun sujet

7. Ressources humaines



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE NATASHQUAN, LE 03 FÉVRIER 2020, À 19h00.

a) **Aucun sujet**

8. Services au citoyen(ne)

a) **Demande d'appui CISSS – (SCAN) / Résolution**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Natashquan est desservie par le centre de santé du Havre-Saint-Pierre

CONSIDÉRANT QUE pour couvrir l'ensemble du territoire, soit de Natashquan à Rivière-au-tonnerre, nous avons quatre ambulances;

CONSIDÉRANT QUE l'hôpital du Havre-Saint-Pierre utilise sur une base très fréquente le service des ambulances pour le transfert vers le centre hospitalier de Sept-Iles pour les examens de scan pour les patients hospitalisés et que lors de ces transferts, des infirmiers ou médecins doivent également quitter avec leur patient. Ce qui a pour effet de nous rendre en découverte de service et de personnel pour au moins une période de cinq heures;

CONSIDÉRANT QUE Chacun des transferts occasionne de bonnes dépenses pour le CISSS de la Minganie

CONSIDÉRANT QUE le scan le plus proche se situe à plus de 200 KM du centre de santé

CONSIDÉRANT QU'IL est très difficile pour les médecins en place de poser un bon diagnostic rapidement;

Il est proposé par Renée Lapierre, appuyé par Marie-Claude Vigneault et résolu à l'unanimité des membres présents;

2020-017

QU'IL est proposé de demander à la Ministre MCcann d'intervenir dans ce dossier pour pouvoir permettre au centre de santé du Havre-Saint-Pierre d'obtenir leur scanner;

QUE de travailler de concert avec toutes les municipalités du territoire pour trouver des moyens, comme de faire des levés de fond pour aider à l'acquisition de cet appareil.

9. Milieu culturel

a) **Demande Copacte / Résolution**

Étant donné la période hivernale d'inactivité tel que mentionné dans la lettre reçue du président de la Corporation de développement Patrimonial, Culturel et Touristique de Natashquan;

Étant donné l'engagement de la Corporation, de faire tout en son pouvoir pour payer l'emprunt dont nous sommes caution, à même ses revenus habituels;



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE NATASHQUAN, LE 03 FÉVRIER 2020, À 19h00.

Il est proposé par Renée Lapierre appuyé par Simon Landry

Et résolu à l'unanimité :

2020-018

D'avancer la somme de cinq mille dollars (5 000. \$) à la corporation pour aider cet organisme à poursuivre ses activités.

10. Ressources matérielles et immobilières

a) Rigmrem – Terrain Leet / Résolution

ATTENDU QUE la Municipalité de Natashquan est propriétaire d'un site de dépôt en tranchées de matières résiduelles desservant les municipalités de Baie-Johan-Beetz, d'Aguanish et de Natashquan et le conseil des Innus de Natashquan, ci-après « le site de dépôt »;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Est de la Minganie, ci-après « la Régie intermunicipale », a pris possession du site de dépôt depuis le 1^{er} avril 2015 et l'exploite à ses frais depuis ladite date;

ATTENDU QUE la Municipalité de Natashquan a accepté de céder le site de dépôt à la Régie intermunicipale, de même que tous les droits, titres et intérêts lui résultant du certificat d'autorisation relatif à l'aménagement et à l'exploitation du site de dépôt émis le 28 octobre 2005 par le Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à charge par la Régie intermunicipale d'assumer l'entière responsabilité environnementale passée, présente et future du site de dépôt;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale est disposée à accepter la cession susdite qui lui est faite par la Municipalité de Natashquan;

ATTENDU QUE, afin de procéder à la cession susdite, la Municipalité de Natashquan doit céder et transférer le site de dépôt de son domaine public à son domaine privé;

ATTENDU QU'il y a lieu que toutes les résolutions précédemment adoptées par la Municipalité de Natashquan relativement à la cession du site de dépôt à la Régie intermunicipale soient rescindées et remplacées par les présentes résolutions.

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Marie-Claude Vigneault et résolu à l'unanimité des membres présents;

2020-019

1. Que le préambule fasse partie intégrante des présentes résolutions;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE
NATASHQUAN, LE 03 FÉVRIER 2020, À 19h00.**

2. Que la Municipalité de Natashquan cède et transporte à la Régie intermunicipale un immeuble étant le site de dépôt en tranchées de matières résiduelles et connu et désigné comme étant le lot cinq millions trois cent cinquante-six mille deux cent quarante-deux (Lot 5 356 242), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Iles, circonstances et dépendances, incluant la cession de tous les droits, titres et intérêts lui résultant du certificat d'autorisation relatif à l'aménagement et à l'exploitation du site de dépôt en tranchées de matières résiduelles qui lui a été émis le 28 octobre 2005 par le Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), référence 7523-09-01-0006101 400263287;

3. Que la cession soit faite à charge par la Régie intermunicipale d'assumer l'entière responsabilité environnementale passée, présente et future du site de dépôt, la Régie intermunicipale s'engageant à indemniser la Municipalité de Natashquan, à la tenir à couvert et à prendre le fait et cause de cette dernière relativement à toutes responsabilités, réclamations, poursuites, pertes et dommages de quelque nature que ce soit qu'elle pourrait encourir ou subir et découlant de tous problèmes quant à la qualité environnementale passée, présente et future du site de dépôt;

4. Que la cession soit faite pour et en considération de la somme de un dollar (1.00 \$)

5. Que la Municipalité de Natashquan cède et transporte le site de dépôt de son domaine public à son domaine privé;

Payable par la Régie Intermunicipale à la Municipalité de Natashquan à la date de la signature de l'acte de cession, les taxes étant en sus;

6. Que l'acte de cession préparé par Me Clément Côté, notaire, dont le conseil municipal a pris connaissance, soit approuvé;

7. Que toutes les résolutions précédemment adoptées par la Municipalité de Natashquan relativement à la cession du site de dépôt à la Régie intermunicipale soient rescindées et remplacées par les présentes résolutions;

8. Que Léonard Landry, directeur-général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Natashquan



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE NATASHQUAN, LE 03 FÉVRIER 2020, À 19h00.

l'acte de cession et tous autres documents, de même qu'à faire tout ce que nécessaire afin de donner leur plein effet aux présentes résolutions.

b) Réno – entrée principale + bureau de poste

Le directeur général informe le conseil des démarches entreprises pour évaluer les coûts de la rénovation du plancher de l'entrée principale et du bureau de poste

11. Réseau routier et transport

a) Aucun sujet

12. Urbanisme et aménagement du territoire

a) Demande ; les douces Heures de l'âge

Il est proposé par Marie-Claude Vigneault, appuyé par François McKinnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

2020-020

QUE la Municipalité de Natashquan appuie le projet des douces heures de l'âge pour l'aménagement d'un sentier pédestre afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

QUE le conseil municipal s'engage à conclure une entente de service avec les douces heures de l'âge pour l'aménagement d'un sentier pédestre afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

13. Affaires nouvelles

a) Pointe-Parent

Devant les contribuables de Pointe-Parent venus présenter une demande d'appui à la municipalité; demandes et revendications en rapport avec la relocalisation de Pointe-Parent. Les membres du conseil présents accusent réception du document intitulé relocalisation des propriétaires de Pointe-Parent, daté du 30 janvier 2020.

Le maire André Barrette informe les gens présents d'une conversation téléphonique tenue en après-midi le même jour avec madame Marie-Josée Thomas, sous-ministre aux Affaires autochtones et après discussion obtenir une rencontre des principaux représentants dans le dossier, possiblement à Sept-Iles. Le maire André Barrette et un (



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE NATASHQUAN, LE 03 FÉVRIER 2020, À 19h00.

e) représentant (e) de Pointe-Parent feront partie de la délégation.

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Renée Lapierre et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la démarche des propriétaires de Pointe-Parent tel que présentée dans le document intitulé : relocalisation des propriétaires de Pointe-Parent, daté du 30 janvier 2020.

b) Suivi de la desserte maritime

Suite aux interrogations sur la desserte maritime, la durée du contrat et son contenu, les arrêts prévus du Bella Desgagnés et le nombre de fois qu'il ne fait pas d'arrêt, il est convenu que la conseillère Marie-Claude Vigneault prenne les informations utiles auprès des représentants de Relais Nordik et le Ministère des transports du Québec, sur le contenu du contrat concernant le port de Natashquan et le service à recevoir.

c) Rencontre avec Hydro-Québec

Suivi de la rencontre entre les représentants de Hydro-Québec et la population de Natashquan tenue à l'automne 2019, le maire André Barrette informe les contribuables présents et les membres du conseil de la rencontre prévue par Hydro-Québec pour le 12 février 2020. La population sera alors informée de la tenue de cette rencontre de la façon choisie par les représentants d'Hydro-Québec.

d) Côte de neige / Stationnement

Compte tenu du danger que cause l'amoncellement de neige du côté ouest du stationnement municipal, il est suggéré de faire déplacer la neige accumulée, plus loin de manière que les jeunes enfants ne puissent pas glisser sur ces endroits et circuler entre les autos en mouvement et ainsi éviter des accidents.

14. Comptes à payer au 31 janvier 2019

a) Comptes à payer municipalité

Il est proposé par Renée Lapierre, appuyé par Marie-Claude Vigneault, et résolu à l'unanimité des membres présents;

2020-021

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 janvier 2020 et en autorise le paiement, selon la disponibilité.

Pour la municipalité : 21,568.98 \$

b) Comptes à payer aéroport



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE NATASHQUAN, LE 03 FÉVRIER 2020, À 19h00.

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Simon Landry, et résolu à l'unanimité des membres présents;

2020-022

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 janvier 2020 et en autorise le paiement.

Pour l'aéroport : 11,880.27 \$

15. Comptes payés

a) Récapitulatif des opérations monétaires

Les membres du conseil ont reçu la liste des comptes payés dans le courant du mois de janvier 2020, avec un récapitulatif des opérations monétaires par accès D.

b) Chèques conciliés

Les membres du conseil ont reçu la liste des comptes payés par chèques qui ont été émis dans le courant du mois de janvier 2020.

16. Balance de vérification

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

17. Correspondance

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance et sont avisés que la correspondance reçue est au bureau pour ceux qui veulent la consulter.

18. Période de questions

Des questions ont été posées et les réponses furent données.

19 Clôture de la séance

Il est proposé par Simon Landry, et résolu à l'unanimité des membres présents;

2020-023

QUE la séance soit levée à 20h05.

André Barrette
Maire

Léonard Landry
Directeur général

« Je, André Barrette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal »



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À LA SALLE
ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE
NATASHQUAN, LE 03 FÉVRIER 2020, À 19h00.**

André Barrette, maire